REUNION DU COMITE SYNDICAL
Séance du vendredi 5 décembre 2025 à 16h à Paray-le-Monial
au Centre associatif parodien
Procès-verbal

Rappel de l'ordre du jour

Administration générale
- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 9 octobre 2025
- Avis concernant l'appel à projet structurant du Département de Saône-et-Loire pour l'année 2026
- Avenant à la convention de mise à disposition d'un bureau à la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Ouest Saône-et-Loire

Ressources humaines
- Modification du tableau des effectifs en prévision du remplacement du poste de chargé de mission santé

Finances
- Décision modificative au budget n°2 (Santé : ajout d'une formation aux Premiers secours en santé mentale entièrement financée par l'Établissement public de santé mentale 71)
- Demande de subvention auprès de l'Établissement public de santé mentale 71 pour une formation aux Premiers secours en santé mentale
- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026
- Demandes de subventions :
    - Ingénierie 2026 Leader
    - Ingénierie 2026 auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté
    - Ingénierie 2026 auprès de l'État (FNADT) pour le poste de chargé de mission CRTE et transitions
    - Ingénierie et actions 2026 en santé auprès de l'Agence régionale de santé et de la Région Bourgogne Franche-Comté
    - Actions 2026 du Pays d'Art et d'Histoire auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté et du Département de Saône-et-Loire

Santé
- Rencontre avec l'association AR2S (Association réseau-territoire de soutien en santé du Pays Charolais-Brionnais), bilan 2025 et perspectives 2026

Contractualisations
- Informations concernant la programmation des projets au titre du contrat Territoires en action avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Intervention de Jean-Paul Drapier, président de la Mission locale du Charolais
- Situation de la Mission locale du Charolais-Brionnais
- Renouvellement de la convention avec les 5 communautés de communes et la Mission locale concernant le numéro unique de la mobilité

******

Accueil des participants et lecture des pouvoirs

Le président accueille les membres du comité syndical.

Le président donne lecture des absents excusés ainsi que des pouvoirs. Le quorum est atteint, le président ouvre la séance.

Présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE ARROUX LOIRE ET SOMME			
Titulaire		**Suppléant**	
M. LEDEY Claude	X	M. REVERET Jean-Pierre	
Mme GUEUGNEAU Edith		Mme GOURY Sylvie	X
M. LABROSSE Bernard	X	M. GUILHEM Jean Marc	
M. LOTTE Dominique		M. CHARLIER Franck	
M. NIVOT Serge	X	Mme PERRAUDIN Edith	
M. RAULO Jean Pierre	X	M. DESROCHES Philippe	
M. ROUSSELET Georges	X	M. LACROIX Michel	

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE			
Titulaire		**Suppléant**	
M. BRUNET Cyrille	X	M. GRISARD Bernard	
Mme DUMOULIN Stéphanie	X	M. DUCARRE Henri	
M. DURIX Arnaud	X	M. LUCARELLA Gilles	
M. DADOLLE Guy	X	Mme MARTELIN Cécile	
M. LAVENIR Christian		M. BONIN Jean-Pierre	
M. PAPERIN Philippe		M. VAIZAND Dominique	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS			
Titulaire		**Suppléant**	
M. ANTARIEU François	X	Mme BARATHON Brigitte	
M. CORDEIRO David	X	Mme. ZANETTO Dominique	
M. de BELIZAL François	X	M. MATHIEU Georges	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY			
Titulaire		**Suppléant**	
M. DUCARRE Jean-Claude	X	M. NEVERS Patrick	
M. POMMIER Jean-Marc		M. PERRUCAUD Patrick	
M. PROST Denis	X	M. DUPLATRE Philippe	

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS							
Titulaire		**Suppléant**			**Titulaire**		**Suppléant**
M. ACCARY André		Mme MONDELIN Annie-France			M. GORDAT Gérald	X	Mme TERRIER Edith
M. BEME David		Mme DUCROISET Magali			Mme MAUNY Marie-France	X	M. DESCHAMPS Jean-Bernard
M. BERTHIER Pierre	X	M. PERRIER Richard			M. NESME Jean-Marc	X	M. LEFORT Jean-Baptiste
M. BORDAT Georges	X	M. BERAUD Daniel			M. PAGES Patrick		M. RAMEAU Pascal
M. COMTE Jacky	X	M. BOURDAIS Eric			Mme PONSOT Elisabeth		M. COTTIN André
M. GENET Fabien	X	M. THERVILLE Daniel			M. REY Emmanuel		M. BOUILLON Patrick

Excusés : Edith Gueugneau, Dominique Lotte, Christian Lavenir, André Accary, David Bême, Philippe Paperin,

Pouvoirs : Christian Lavenir à Stéphanie Dumoulin, André Accary à Jean-Marc Nesme, David Bême à Fabien Genet,

Absents : Jean-Marc Pommier, Patrick Pages, Elisabeth Ponsot, Emmanuel Rey

Désignation du secrétaire de séance

Arnaud Durix est désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Approbation du compte rendu de la réunion du 9 octobre 2025 – Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Il est proposé d'approuver le relevé de décisions du comité syndical du 9 octobre 2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le relevé de décisions du comité syndical du 9 octobre 2025.

Avis concernant l'appel à projet structurant du Département de Saône-et-Loire pour l'année 2026 Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Le président rappelle que, chaque année, le PETR du Pays Charolais-Brionnais propose un projet structurant au Département de Saône-et-Loire dans le cadre de son appel à projet.

Pour mémoire, les projets suivants ont été proposés au cours de ces dernières années :
2018 : création d'une piste d'athlétisme à Paray-le-Monial, portée par Le Grand Charolais
2019 : création d'un pôle petite enfance et animations jeunesse à Marcigny, portée par la communauté de communes de Marcigny
2020 : réfection de la piscine de Gueugnon, portée par la Communauté de communes Entre Arroux Loire et Somme (projet non réalisé, subvention non utilisée)
2021 : projet d'aménagement du parc d'activités de la gare de La Clayette-Baudemont porté par la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne
2022 : projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie à Semur-en-Brionnais pour y installer et regrouper des services à la population porté par la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais
2023 : requalification d'une friche commerciale située à Paray-le-Monial en futur siège du Grand Charolais porté par la Communauté de communes Le Grand Charolais
2024 : construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) portée par la Communauté de communes de Marcigny
2025 : projet de base de loisirs à Vendenesse-sur-Arroux porté par la Communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme.

Le président indique avoir reçu un courrier de la présidente de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne sollicitant l'aide du Département pour mener à bien le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale de La Clayette.

Le président informe que le sujet a été abordé lors de la réunion du bureau qui s'est tenue avant celle du comité syndical. Les membres du bureau sont favorables à la proposition de ce projet au Département.

Sur la proposition des membres du bureau, le comité syndical, après en avoir délibéré, propose le projet de réhabilitation de la piscine intercommunale, porté par la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne au Département de Saône-et-Loire dans le cadre de l'appel à projet structurant 2026.

Avenant à la convention de mise à disposition d'un bureau à la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Ouest Saône-et-Loire – Rapporteur : Jean-Marc Nesme

Cette délibération est annulée.
La CPTS a informé le PETR qu'elle avait trouvé de nouveaux locaux à compter du 1er février 2026.

Modification du tableau des effectifs en prévision du remplacement du poste de chargé de mission santé à partir du 1er janvier 2026 – Rapporteur : Dominique Fayard

À l'invitation du président, **la directrice** explique qu'Orane Vancoillie, employée depuis septembre 2021 en qualité de chargée de mission santé et services sous contrat à durée déterminée mettra fin à ses fonctions à l'échéance de son contrat le 12 mars 2026 afin de suivre son conjoint muté à Martigues.

En prévision de la vacance de l'emploi permanent il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement pour pourvoir à son remplacement.

Considérant les missions du poste actuellement inscrit au tableau des effectifs en catégorie A, grade d'attaché territorial, il est proposé d'étendre le recrutement aux candidats relevant de la catégorie B du cadre d'emploi de rédacteur territorial.

Il s'agit d'autoriser le président à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire :

- en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, une expérience professionnelle significative sur des missions similaires sera exigée. Le niveau de rémunération du candidat sera calculé par référence à la grille indiciaire de la catégorie A ou B, l'échelon de rémunération sera déterminé en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle du candidat retenu.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- ***ouvre le poste permanent de chargé de mission à temps complet du grade d'attaché de la catégorie A, au cadre d'emploi de rédacteur territorial, catégorie B, portant modification du tableau des effectifs, à compter du 1er janvier 2026,***
- ***autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent,***
- ***adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1er janvier 2026,***
- ***dit que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2026.***

FINANCES – Rapporteur : Fabien Genet

Décision modificative n°2 au budget général

Le sénateur explique que dans le cadre des actions de santé en lien avec l'ARS, des sessions de formation aux Premiers secours en santé mentale, subventionnées à 100 %, ont été organisées au cours de l'année. Fort de leur succès et pour répondre à une liste d'attente de professionnels, un financement à 100 % a été attribué au PETR pour l'organisation d'une nouvelle session les 11 et 12 décembre 2025.

Coût de la session de formation : 3 120 € TTC
Subvention de l'Etablissement public de santé mentale 71 par le biais de l'ARS : 3 120 €

Considérant ce plan de financement, il convient d'établir une décision modificative pour intégrer au budget général la dépense et la recette.

Décision modificative n°2/2025 - PETR PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

FONCTIONNEMENT

Dépenses		***Recettes***	
Article (Chap)	*Montant*	*Article(Chap)*	*Montant*
6184 (011) : Versements à des organismes de formation	3 120 €	74718 (74) : subvention ARS	3 120 €
Total dépenses :	**3 120 €**	**Total recettes :**	**3 120 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- ***adopte la décision modificative n°2-2025 au budget principal telle que présentée ci-dessus,***
- ***sollicite auprès de l'ARS le financement à 100 % de la session de formation PSSM du 11 et 12 décembre 2025 qui sera versé par l'Etablissement public santé mentale 71,***
- ***autorise le président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de cette décision.***

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026

Le sénateur rappelle que le budget s'exécutant du 1er janvier au 31 décembre, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées.

Budget principal section investissement

CHAPITRE	LIBELLE COMPTABLE	Autorisation 2026
20	Immobilisations incorporelles	
2051	- Licence logiciel comptabilité	2 500 €
2051	- Licence logiciel service urbanisme	12 000 €
21	Immobilisations corporelles	
21838	- Achat PC portable + 2 écrans instructeur urbanisme	3 500 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et dans l'attente de l'adoption du budget principal 2026, autorise le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme présenté ci-dessus dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025.

Demande de subvention ingénierie 2026 du poste de gestionnaire du programme LEADER 2023-2027

Le sénateur indique que dans le cadre du programme LEADER 2023-2027, « Faisons du Charolais-Brionnais un territoire attractif, innovant et durable », il est proposé au comité syndical d'autoriser le président à solliciter une subvention auprès du FEADER pour la gestion du programme LEADER en 2026, et d'autoriser l'autofinancement, qui pourra le cas échéant être majoré ou minoré, à appeler en contrepartie du FEADER.

Poste gestionnaire LEADER – ingénierie 2026

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel Salaires + charges (1 ETP consacré à la mission)	50 000 €	FEADER au titre du programme LEADER (80% du poste)	47 140 €
Forfait coût indirects (15 % des dépenses de personnels directes éligibles)	7 500 €		
Dépenses de déplacement (2,85 % des dépenses de personnels directes éligibles)	1 425 €		
		Autofinancement	11 785 €
TOTAL	**58 952 €**	**TOTAL**	**58 925 €**

Sylvie Goury interroge sur les montants qui diffèrent dans la présentation du sénateur et dans la note de synthèse reçue par les élus.

La directrice répond que pour anticiper un changement de personnel sur le poste de gestionnaire LEADER, qui semble se profiler pour 2026, il est nécessaire de revoir les montants pour les faire correspondre à un temps plein. L'agent qui occupe ce poste travaille à 80 % sur autorisation. Il faut pouvoir solliciter une subvention pour un agent qui travaille à 100 %.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- ***approuve le projet et le plan de financement prévisionnel 2026 pour ce poste tel que présenté ci-dessus,***
- ***autorise le Président à solliciter l'aide de l'Europe au titre de l'année 2026 dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention,***
- ***autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER,***
- ***accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus,***
- ***autorise le Président à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents liés,***
- ***et s'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.***

Demandes de subventions ingénierie 2026 auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Le sénateur rappelle que dans le cadre du contrat « Territoires en action » 2022-2028, signé entre le PETR du Pays Charolais-Brionnais et la Région Bourgogne Franche-Comté, le PETR peut bénéficier d'un soutien financier de la Région au titre de l'ingénierie **jusqu'à quatre postes, sous réserve que les missions des postes correspondent aux attentes du règlement d'intervention régional**.

En 2026, le PETR ne pourra déposer que deux demandes de subvention ingénierie.

En effet, le poste chargé de mission SCoT n'est plus financé depuis 2025 car l'agent ne consacre pas 80 % de son temps à la mission SCoT.

S'agissant du poste de chargé de mission « bocage », le financement a encore été possible en 2025 en raison des actions réalisées. Avec le départ de l'agent concerné et les actions prévues en 2026 il ne sera pas possible de dédier 80 % du temps du poste de chef de projet PAH à la mission « bocage ».

À la réunion annuelle de bilan du 20 novembre 2025, les services de la Région ont rappelé la nécessité de pourvoir rapidement le poste chargé de mission « transitions » car le financement du poste santé est conditionné à celui-ci. Si l'emploi n'est pas pourvu, la subvention ingénierie du poste santé ne pourra pas être versée.

Par mail du 21 octobre 2025, Monsieur Christophe Bellucci a confirmé le **maintien de la diminution des subventions ingénierie de 16 % pour 2026**.

Dans ces conditions, Le PETR propose le financement des deux postes suivants au titre de l'année 2026 :

Poste de chargé de mission santé (animatrice du Contrat local de santé)

DEPENSES		RECETTES	
Salaires + charges	48 000 €	CRBFC 30% avec application d'une diminution de 16%	12 096 €
		ARS (50%)	24 000 €
		Autofinancement (exigé 20%)	11 904 €
TOTAL	**48 000 €**	**TOTAL**	**48 000 €**

Poste de chargé de mission transition écologique

DEPENSES		RECETTES	
Salaires + charges	41 500 €	CRBFC 50 % avec application d'une diminution de 16 %	17 430 €
		FNADT (50 %)	12 450 €
		Autofinancement (exigé 20 %)	11 620 €
TOTAL	**41 500 €**	**TOTAL**	**41 500 €**

La directrice ajoute que les montants diffèrent dans la note de synthèse et dans la présentation du sénateur. Depuis l'envoi de la note de synthèse aux élus, le sous-préfet de Charolles a annoncé au PETR que ce dernier ne toucherait pas la subvention sollicitée sur ce poste pour l'année 2025 au titre du FNADT. Il n'y avait pas assez de crédits dans l'enveloppe régionale du FNADT, des arbitrages ont été faits au détriment des postes « transitions » des CRTE. En conséquence, et face à l'incertitude sur le FNADT pour 2026, il apparaît stratégique de demander à la Région une participation plus importante (50 %) qu'à l'État (30 %), ce qui explique l'inversion des proportions entre les 2 subventions.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- ***valide le plan de financement prévisionnel pour ces deux postes tel que présenté ci-dessus,***
- ***autorise le président à solliciter ces deux subventions auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et à faire toutes les démarches et à signer tous les documents liés.***

Demande de subvention ingénierie 2026 auprès de l'État au titre du FNADT

Le sénateur rappelle à l'assemblée le co-financement par l'État (et la Région) du poste chargé de mission CRTE et transitions depuis 2024 en vue notamment de la mise en œuvre du Contrat de réussite de la transition écologique (CRTE). Une subvention de 50 % du coût du poste a été attribuée par l'État pour l'année 2024. Le solde n'a pas encore été versé au PETR. Le PETR ne touchera pas de subvention du FNADT pour l'année 2025.

Au regard des informations communiquées précédemment, pour 2026, le PETR sollicite le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), comme suit :

Poste chargé de mission CRTE et transitions - ingénierie 2026

DEPENSES		RECETTES	
Salaires + charges	41 500 €	Etat (30 %) salaires + charges	12 450 €
		Autres financeurs (Région, 50 % avec application d'une diminution de 16 %	17 430 €
		Autofinancement (20 %)	11 620 €
TOTAL	**41 500 €**	**TOTAL**	**41 500 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- ***valide le plan de financement prévisionnel du poste chargé de mission « CRTE et transitions »,***
- ***autorise le Président à solliciter la subvention FNADT auprès de L'État et à réaliser toutes les démarches et à signer tous les documents liés.***

Demande de financement du poste animateur et des actions santé auprès de l'ARS

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner l'animation et les actions 2026 du Contrat local de santé du Charolais-Brionnais. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Coût total des dépenses	Subvention ARS	Subvention Région BFC	Auto-financement
Soutien à la démographie médicale	**2 100 €**	**0 €**		**2 100 €**
Mise en œuvre du CLSM	**9 520 €**	**6 320 €**		**3 200 €**
Formation PSSM	*3 120 €*	*3 120 €*		
Semaine d'Infos de la Santé Mentale *plénière Santé Mentale*	*2 800 €* *1 700 €*	*3 200 €*		
Sensibilisation	*1 900 €*			
Actions autres thématiques	**1 300 €**			**1 300 €**
Financement d'un temps d'animation et de coordination	**48 000 €**	**24 000 €**	**12 096 €**	**11 904 €**
Frais de déplacement	**1 000 €**	**500 €**		**500 €**
TOTAL	**61 920 €**	**30 820 €**	**12 096 €**	**19 004 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- ***valide le plan de financement prévisionnel,***
- ***autorise le Président à solliciter les subventions 2026 du poste d'animation et des actions de santé auprès l'Agence régionale de santé et à faire toutes les démarches et à signer tous les documents liés.***

Demande de subventions pour les actions du Pays d'Art et d'Histoire auprès de la DRAC et du Département de Saône-et-Loire

Le sénateur explique que la saison 2025 du Pays d'art et d'histoire du Charolais-Brionnais a été une réussite, avec une augmentation de 14 % du taux de remplissage des événements proposés et 721 visiteurs supplémentaires accueillis. La programmation s'est articulée autour des classiques du PAH : visites guidées, conférences, Boca'balades… Les deux nouveautés ont atteint leurs objectifs : toucher un public plus éloigné du patrimoine grâce aux enquêtes et assurer une présence dématérialisée grâce aux podcasts (917 écoutes cumulées). Deux nouvelles éditions ont également été proposées, l'une consacrée à l'histoire de l'industrie textile sur le territoire, l'autre aux immeubles classés Monuments historiques.

En 2026, le Pays d'art et d'histoire poursuivra la dynamique engagée en 2025 avec la publication de deux nouvelles éditions : l'une sur les objets et le mobilier classés Monuments historiques, l'autre sur les soldats de la Révolution et du Premier Empire originaires du territoire. Des visites guidées, conférences, Boca'balades, enquêtes et podcasts seront programmés. La création d'une nouvelle enquête constituera également l'un des projets phares de l'année ; elle sera animée par une illustratrice/animatrice 3D afin de renforcer encore la dimension ludique de cette proposition. Enfin, les Journées européennes du patrimoine 2026 seront l'occasion d'accueillir la compagnie *De gueules et d'argent*, qui reconstituera un camp militaire du XIIe siècle dans la commune de Clessy.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention de 15 000 € au titre du label « Villes et Pays d'art et d'histoire » auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ainsi qu'une subvention de 4 000 € auprès du Département de Saône-et-Loire pour soutenir ces actions en 2026.

Type d'actions	Dépenses Prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	
Animations-évènementiels, visites découvertes	18 000 €	Etat DRAC	15 000 €
Editions (Chemins du Roman langues étrangères, brochures Monuments historiques…)	7 000 €	Département	4 000 €
Editons thématiques bocage	7 600 €	Fonds propres PETR	54 600 €
Ingénierie (équivalent 1ETP)	41 000 €		
Total	**73 600 €**		**73 600 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- ***valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,***
- ***autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la DRAC et du Département de Saône-et-Loire concernant les actions du Pays d'art et d'Histoire au titre de l'année 2026 et à faire toutes les démarches et à signer tous les documents liés.***

SANTE – Rapporteur : Denis Prost

Rencontre avec l'association AR2S (Association réseau-territoire de soutien en santé du Pays Charolais-Brionnais), bilan 2025 et perspectives 2026

Le docteur Prost explique que, dans le contexte général de contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités et de multiplication des organismes qui œuvrent en matière de santé sur le territoire, avec l'arrivée de la CPTS ouest Saône-et-Loire, il est nécessaire de se questionner et de se réinterroger sur les financements.

Une rencontre a eu lieu le 24 novembre dernier avec les représentantes de l'association AR2S pour envisager avec elles l'avenir. Comment évoluer alors qu'on doit faire des choix ? On s'oriente vers la fin de la subvention à l'AR2S. L'idée étant de reprendre les activités qui peuvent s'intégrer dans le Contrat local de santé et d'éviter les déboulons. Le docteur Prost rappelle que le PETR octroie une subvention annuelle à l'AR2S. Ainsi une participation de 47 000 euros a été versée en 2025, qui permet de soutenir et faire vivre cette association. L'AR2S et le PETR ont acté, d'un commun accord, la reprise des activités de l'AR2S par le PETR. Cela permettra une économie substantielle, d'une part, et de continuer les actions que menait l'association, d'autre part. Reste à voir selon quelles modalités et à travailler la mise en place pratique de cette transition qui va se faire.

Le docteur Prost ajoute que notre chargée de mission « santé », Orane, part. Elle va rejoindre son conjoint dans le sud de la France. Son départ sera effectif en mars 2026, ce qui nous laisse le temps de trouver une personne pour lui succéder.

Marie-France Mauny demande que va devenir le personnel.

Le docteur Prost répond que la chargée de mission de l'association, Edwige Muet, va postuler sur le poste de chargée de mission « santé » au PETR.

Le président conclut : l'objectif est de rationnaliser tout cela.

CONTRACTUALISATIONS – Rapporteur : Pierre Berthier

Informations concernant la programmation des projets au titre du contrat Territoires en action avec la Région Bourgogne Franche-Comté

Pierre Berthier indique que les 4 projets qui ont été programmés le 9 octobre 2025 sont en train d'être déposés sur la plateforme régionale de demande d'aide au titre du TEA :

- le conservatoire de musique à Paray-le-Monial, porté par la communauté de communes Le Grand Charolais,
- le plan vélo de la même communauté de communes,
- l'aire de covoiturage portée par la ville de Digoin
- et le centre d'interprétation du bocage porté par la communauté de communes de Semur-en-Brionnais.

Le sénateur rappelle qu'à la suite de l'échange passionné avec le représentant de la Région, le 9 octobre dernier, plusieurs réunions ont été organisées. La ville de Digoin et son maître d'œuvre ont retravaillé le dossier. Le nombre de place de covoiturage a été réduit. Le sénateur ajoute que le maire de Digoin est satisfait et qu'il remercie les élus.

Le sénateur constate que le financement des projets est complexe mais que cette complexité permet cependant de faire arriver des crédits dans les territoires ruraux. Il craint que la proposition qui est faite, dans le cadre du projet de loi de finances 2026, de fusionner les fonds Etat (DETR, DSIL, etc.) s'accompagne d'une réduction des crédits pour les territoires. La complexité permet de croiser les financements et de les faire arriver dans les territoires.

Intervention de Jean-Paul Drapier, président de la Mission locale du Charolais

Situation de la Mission locale du Charolais-Brionnais

Renouvellement de la convention avec les 5 communautés de communes et la Mission locale concernant le numéro unique de la mobilité

Le président de la Mission locale remercie les élus de leur invitation et de leur soutien dans les différentes actions récentes pour défendre l'action et les moyens des missions locales. Il remercie les élus locaux et les élus nationaux, députée et sénateurs.

Il rappelle que la mission locale est un outil au service de l'État.

Il explique qu'en 2025, la Mission locale du Charolais a subi une baisse importante de ses financements, moins 10 % sur la subvention de l'État, soit une perte de l'ordre de 100 000 euros. Il existe 26 missions locales en Région Bourgogne Franche-Comté. Un phénomène de lissage à l'échelle régionale permet d'atténuer légèrement les effets des baisses de crédits à l'échelle nationale. Une baisse de 13 % est prévue à l'échelle nationale pour 2026 et une baisse de 18 % pour la Mission locale du Charolais. En 2 ans, il s'agit d'une perte de 30 % du financement sur une mission régalienne qui n'est pas changée. Les mêmes objectifs, avec une baisse de 30 % des moyens. On est en train de casser les missions locales. En 2025, la Mission locale du Charolais a mis fin à 4 CDD et a licencié 2 agents en CDI.

Les enjeux sont à débattre au niveau national. Jean-Paul Drapier compte sur le soutien de Fabien Genet.

Concernant le sujet de la mobilité, l'année dernière, grâce au travail réalisé avec les 5 communautés de communes, la mise en place du numéro unique a pu se faire, à l'appui d'une convention qui, si elle doit être reconduite d'année en année, ne doit cependant pas être banalisée. La Mission locale du Charolais souhaite reconduire cette expérience. Il lui manquait un outil : une application numérique pour smartphone, qui va être déployée. Une partie du financement de cette action a été fléchée sur la convention de revitalisation d'APERAM. La Mission locale remercie Le Grand Charolais qui a effacé le loyer de l'antenne mis à disposition. La Mission locale voudrait repenser les services de la plateforme mobilité et renforcer les services de C'mobile. Il n'y a plus d'auto-école solidaire. Le moniteur a été licencié. La plateforme C'mobile est un outil au service du territoire, comme complément aux actions que mettent en œuvre les communautés de communes dans le territoire. Concernant la mobilité, c'est l'échelle Pays qui compte.

Un document est distribué aux élus présentant les résultats du numéro unique de la mobilité.

Denis Prost interroge : quelle est la moyenne d'âge des appelant ?

Jean-Paul Drapier répond 72 ans. Ce qui explique que les ¾ des appels concernent des rendez-vous médicaux.

Barbara Semet ajoute qu'il s'agit de se moderniser en développant une application « Se déplacer en Charolais-Brionnais ». Cette démarche a été validée en conseil d'administration.

Le sénateur intervient ensuite pour confirmer que les perspectives sont très sombres. Il est indispensable de faire entendre la voie des missions locales, un accompagnement absolument indispensable dans les territoires. Il est sensible au risque que ces réductions nationales soient amplifiées à l'échelle locale. Il faut se battre et faire valoir la nécessité d'accompagner les missions locales et se battre pour maintenir les moyens des collectivités (Région, collectivités locales). De même, il sera indispensable de faire connaître la mission locale aux nouveaux élus.

Jean-Paul Drapier ajoute : on compte sur le Pays pour être un espace d'acculturation des nouveaux élus. Il est indispensable de garder ce service de proximité que sont les missions locales.

Le président remercie Jean-Paul Drapier et les élus de leur participation et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Le Président, Jean-Marc NESME

Le secrétaire de séance, Arnaud DURIX